

DIAGNOCURE INC.
(« la société »)
POLITIQUE DE DÉNONCIATION

DiagnoCure (incluant toutes ses filiales) souhaite faciliter la dénonciation par toute partie intéressée de tout aspect jugé préoccupant sur les plans de l'éthique ou des règles de gouvernance au sujet de la société afin que les activités ou situations dénoncées puissent être connues et étudiées par la direction de la société dès que possible.

Les situations dénoncées peuvent avoir trait à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, à la vérification ainsi qu'à tout aspect de gestion pouvant avoir une incidence matérielle sur les activités de la société.

La partie intéressée qui veut dénoncer une situation peut le faire en communiquant avec le président du Comité de la vérification et de la gestion du risque du Conseil d'administration de DiagnoCure en utilisant l'un ou l'autre des moyens suivants, sous pli confidentiel :

Président du Comité de la vérification et de la gestion des risques :
Monsieur Alain G. Michel

- Par courriel : communications@diagnocure.com
- Par courrier postal : 4535, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 250
QUÉBEC (Qc) G1P 2J7

Les dénonciations soumises doivent être détaillées le plus possible afin de donner suffisamment d'information sur la situation pour permettre à la société d'effectuer une enquête pertinente. Le président du Comité de vérification et de la gestion du risque effectuera une première revue des dénonciations reçues et fera rapport au Conseil sur toute enquête devant être effectuée ou toute autre action jugée nécessaire afin de corriger la situation irrégulière ou nuisible pour la société.

Adoptée par le Conseil d'administration le 14 décembre 2005

Revue par le Conseil d'administration le 13 juin 2008

Revue par le Conseil d'administration le 8 juin 2009

Revue par le Conseil d'administration le 9 juin 2010

Revue par le Conseil d'administration le 6 juin 2011